

PRIX DE L'ABONNEMENT.  
Par trimestre,  
Francs 11, pris au bureau.  
Francs 13, franco à la poste.

# LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.  
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Nouveau chemin de fer en Angleterre. — Rapport du *Morning Herald* sur le congrès de Tœplitz. — Obsèques de Bellini. — Détails sur un assassinat commis aux environs de Beaune. — Notice sur le docteur Hahnemann, chef de la doctrine homœopathique. — Affaires d'Espagne. — État des négociations avec Las Navas. — Convocation des cortès. — Nouveaux renseignements sur la fondation d'une école de médecine militaire à Louvain. — Machines à vapeur de Sars-Longchamps. — Mélanges. — Institution dirigée par le prince de Chimay. — Nouvelles et faits divers.

## ANGLETERRE.

Londres, le 5 octobre. — S. M. le roi des Belges est arrivé à Claremont, vendredi à 7 heures du matin, venant de Ramsgate, dans une voiture de voyage. M. Vandeweyer, ministre de Belgique, et le général Goblet suivaient dans une autre voiture. A dix heures, S. M. sortit à cheval pour aller visiter les plantations, et ensuite il a inspecté l'intérieur de cette résidence. A 5 heures, le roi accompagné de M. Vandeweyer et du général Goblet, a quitté Claremont, escorté par environ 30 à 40 gens du château (*bandry*) pour se rendre au château de Windsor pour dîner avec L. M.

— On écrit de Deal, le 4 octobre :

« L. M. le roi et la reine des Belges et L. A. R. la duchesse de Kent et la princesse Victoria sont attendues à Walmerscastl demain pour rendre visite au duc de Wellington, qui a été reçu par L. M. à Ramsgate. Des préparatifs ont été faits pour recevoir L. M. Plusieurs nobles des environs ont été invités au dîner qui doit leur être donné. »

— On écrit de Ramsgate, le 4 octobre :

« La duchesse de Kent, la princesse Vittoria et la reine des belges sont allées hier à Cantorbéry pour y visiter la cathédrale. Elles y ont été rejoint par le roi Léopold, qui est revenu de Londres, et après y être restées une heure, ils sont revenus ici à 6 heures. Ce matin, la duchesse de Kent, la princesse Vittoria et le roi des belges ont assisté au service divin, à l'église de Saint-Georges, ils sont allés ensuite faire une promenade avec la reine. »

— On construit actuellement un chemin de fer qui ira de Londres à Greenwich et de là à Gravesend.

Au lieu de conserver l'horizontalité de ce chemin, par des tranchées, par des remblais ou par des tunnels en souterrains, comme c'est l'usage ordinaire avec les autres chemins de fer, les entrepreneurs du railway de Greenwich et de Gravesend, ont imaginé de construire une série continue d'arcades, tenues à la même hauteur, soutenant une route en rails de fer, sur laquelle passeront les voitures locomotives. Dans l'intervalle de ces arcades, entre leurs pieds droits, on bâtitra des boutiques avec des étages supérieurs suivant leur hauteur, et on établira, près de ces boutiques, des jardins d'un côté, ainsi qu'une route pavée ou macadamisée de l'autre.

Cette idée est très ingénieuse; il est probable qu'elle deviendra très profitable aux auteurs et actionnaires de cette entreprise. On assure que, par la nature de leur construction perfectionnée, les voitures locomotives qui parcourent cette route en rails de fer auront une vitesse moyenne de 25 mille d'Angleterre à l'heure.

## MELANGES.

On s'occupe beaucoup à Paris du nouvel ouvrage de Meyerbeer, l'opéra de la *Saint-Barthélemy*, dont on raconte des merveilles.

Un appareil vocal gigantesque sera, dit-on, déployé dans cette œuvre. Cent voix réunies exécuteront des chœurs coupés par des effets harlis de détonations de mousqueterie qui y seront intercalés et feront leur partie dans cette formidable harmonie. Comme on le voit, M. Meyerbeer a eu l'idée de faire chanter des feux de peloton. Jamais, assure-t-on, l'effet des masses n'aura été poussé si loin au théâtre.

On cite particulièrement un morceau dans lequel on entendra les trois voix les plus hautes et les plus étendues que possèdè la ville de Paris : Mlle Falcon, Mme. Doras-Gras et une jeune cantatrice que M. Meyerbeer a choisie lui-même, Mlle. Flécheux, dont on s'accorde à louer le talent.

On a travaillé avec ardeur à la mise en scène, et elle sera digne en tous points de la réputation que le directeur de la scène a acquise depuis quatre ans à l'Opéra. Huit décorations, dont six sont taillées dans de gigantesques proportions, représenteront les principales localités de 1580 M. Duponchel applique aussi tous ses soins à la fidélité historique des costumes, et sous ce rapport, ce directeur-artiste a également fait ses preuves.

Bref, on peut assurer que cette nouvelle production répondra justement, à l'impatience du public, et rebassera encore, s'il est possible, la renommée de l'illustre auteur de *Robert-le-Diable*.

La distance entre Londres et Greenwich est de quatre milles; elle est de 17 1/2 entre Greenwich et Gravesend.

On écrit de Tœplitz au *Morning-Herald* :

« On dit que l'Autriche se propose avant tout, de pourvoir à la solution de la question hollandobélge et qu'elle insiste pour un désarmement général, d'accord avec la Prusse, qui manifeste les mêmes dispositions. La seule opposition que l'on ait à attendre et celle de la Russie : mais si les autres grandes puissances sont fermes, l'empereur doit finir par céder, et alors sera arrêté dans ses ravages, le cancer qui ronge au cœur les puissances, cet état de guerre permanent, si ruineux ! La France, dit-on, a adhéré au plan de l'Autriche, et l'on voudrait qu'un de ses plus habiles diplomates assistât aux conférences, ou du moins fût assez voisin pour pouvoir adhérer sans retard aux résolutions des monarches. L'empereur Ferdinand ne veut la guerre à aucun prix, il a déclaré à plusieurs reprises qu'il resterait fidèle à la politique de son prédécesseur, qu'il suivrait ses conseils, et que la nécessité la plus urgente pourrait seule le décider à changer de système. La Prusse désire faire des économies : ses revenus ont été détériorés par son nouveau système des douanes qui, en augmentant son influence politique, a diminué ses recettes, et elle adoptera volontiers toute combinaison qui conciliera l'économie avec la sécurité. Si la France est sincère et si elle peut diminuer les forces nécessaires à l'intérieur pour tenir en respect les radicaux français (ce que la garde nationale devrait seule suffire à faire), alors le congrès de Tœplitz serait un bienfait pour l'Europe. La question hollandobélge forme le plus sérieux obstacle à ce désarmement; aussi l'Autriche en désire la solution, et la France et l'Angleterre se joindront certainement à elle pour arriver à ce résultat. La Russie, qui jusqu'ici a paru disposée à tenir l'Occident en haleine pendant qu'elle poursuivait au Levant l'exécution de ses projets, ne peut se refuser au vœu général. Le fait est que la Hollande ne peut marcher plus long-temps de la sorte : depuis 1830, elle paie un million sterling d'intérêts alloué à la Belgique, et déjà la caisse d'amortissement où elle a été forcée de puiser pour faire face au service de ces intérêts et aux dépenses d'un état de guerre permanent, est presque épuisée, et les états généraux ne veulent plus rien donner. Le roi de Hollande doit donc être plus traitable, et la Belgique, de son côté, n'osera, en présence de l'importante question du désarmement général, soulever des prétentions injustes : on ne le souffrirait pas. Quant à l'Espagne, l'opinion générale est que les puissances sont décidées à l'abandonner à elle-même, ou à l'influence de la

— M. Alexandre Dumas, actuellement en voyage, a envoyé au directeur de la Porte-Saint-Martin un drame en cinq actes intitulé le *Nouveau Don Juan*. La représentation de cette pièce n'aura lieu qu'après le retour de l'auteur à Paris.

*Fleur admirable.* — On lit dans le bulletin de l'Académie des sciences de Paris, séance du 28 septembre :

M. Delille, professeur de Botanique à Montpellier, lit un mémoire sur une admirable fleur originaire de l'Inde, que l'on trouve sculptée sur une foule de monuments de l'antique Egypte, et qui paraît avoir été consacrée aux dieux. Cette magnifique fleur, le *lotos des Grecs*, appartient à la plante nommée *Nelombium speciosum*.

Après bien des recherches pour se procurer la graine de cette fleur, M. Delille est parvenu à la naturaliser en France, et déjà plusieurs pieds de cette grande nympheacée ont pu être admirés dans les bassins du jardin botanique de Montpellier. La tige est haute de plusieurs pieds; les feuilles, d'un beau vert, sont d'une grande largeur; on s'en servait en Egypte comme de chapeaux pour s'abriter du soleil, et comme d'assiettes pour y placer les fruits. La fleur a quelque analogie avec une grande tulipe; elle est d'un très-beau rose tendre, délicatement nuancée de blanc. Elle fut présentée jadis à l'empereur Adrien comme l'une des plus belles productions de l'Egypte. On peut d'autant mieux espérer de voir cette belle fleur se répandre en France, que les plantes aquatiques sont généralement faciles à naturaliser, même dans des conditions peu favorables en apparence. Ainsi il a suffi à Montpellier d'une bonne exposition, sans autre précaution qu'un peu d'abri, pour voir croître, se développer et fleurir le *nelombium*. Les racines de cette plante sont de longs cor-

France, qui a un intérêt vital à ce que la tranquillité s'y rétablisse. »

## FRANCE.

Paris, le 6 octobre. — Hier à une heure du matin M. le duc de Nemours est arrivé aux Tuileries.

— Le roi Louis-Philippe entre aujourd'hui dans sa 63<sup>e</sup> année.

— S. Exc. le ministre Reschid-Bey, ambassadeur et envoyé extraordinaire de la Porte-Ottomane près la cour de France, est arrivé à Paris.

— Dimanche soir, 27 septembre, M... chef d'une ancienne maison de commerce, à Lyon, père d'une nombreuse famille, trouva chez lui, à son retour de la campagne, où il avait passé la journée, une lettre à son adresse, avec cette suscription : *Pour lui seul, en particulier*. Il ouvrit cette lettre mystérieuse, en présence de ses enfants. Voilà ce que lui écrivait une main inconnue :

« Je me trouve dans une position extrêmement malheureuse : à la suite de mauvaises affaires, je me vois à la veille d'avoir mon mobilier saisi et vendu sur la place publique; j'ai cinq enfants, et j'allais me livrer au désespoir et me détruire lorsque j'ai réfléchi que je ferais beaucoup mieux de rendre ma mort utile à ma patrie.

« Je viens donc vous proposer de me procurer par vous et vos amis la somme de 10,000 fr. pour que je puisse laisser à mes enfants quelques moyens d'existence, et pour prix de cette somme je m'engage à assassiner Philippe, roi des Français.

« Si je m'adresse à vous plus qu'à tout autre, c'est que je sais que vous êtes un des légitimistes des plus influents de cette ville.

« Ma démarche auprès de vous ne peut point vous compromettre. Veuillez m'indiquer un rendez-vous pour traiter cette affaire.

« Signé, Bourg, Maison Molosan, n° 6, port St-Clair. »

Le *Réparateur*, qui rapporte ce fait, dit qu'à la réception de cette lettre, M. M... n'hésita pas à la remettre entre les mains du maire; la police avertie se transporta à l'adresse indiquée, où l'on trouva effectivement le sieur Bourg qui reconnut la lettre. Il a été arrêté et conduit à la prison de Roanne. « Là, dit le *Réparateur*, une vingtaine d'ouvriers détenus le reconnurent pour un misérable qui les avait tous plus ou moins compromis, et, pour sa bienvenue, ils se jetèrent sur lui et le rouèrent de coups. »

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« Plusieurs journaux se sont plaints avec amertume du refus qu'aurait fait M. l'archevêque de Paris d'ouvrir l'église de Saint-Roch aux obsèques du célèbre compositeur Bellini. Ces plaintes ne sont pas fondées. M. l'archevêque n'a eu à refuser les portes de Saint-Roch à personne; mais, en permettant qu'un service funèbre fût célébré pour

dons charnus, fistuleux; la fleur a dix pouces de large et les feuilles près de deux pieds; la tige contient un suc laiteux. M. Delille dépose un beau dessin colorié du *nelombium speciosum* qu'il a cultivé, et il espère obtenir de la graine.

D'après les indications du comité pour la censure des livres étrangers à Saint-Petersbourg, il a été introduit pendant l'année 1834 près de 500,000 volumes en langues étrangères, ainsi à peu près 29,000 de plus qu'en 1833. Il a paru sous la surveillance de la censure pour l'intérieur 728 ouvrages originaux et 116 traductions, en tout 844 écrits. Le nombre des journaux publiés sous la même surveillance est de 48.

— Dans une de ses dernières leçons; consacrée aux plumes à écrire, le docteur Faraday, célèbre physicien anglais, établit que l'Angleterre consomme annuellement vingt millions environ de plumes d'oie, qui viennent pour la plupart de Riga ou de Saint-Petersbourg. L'Angleterre emploie en outre vingt millions de plumes d'acier, et en fabrique vingt autres millions qu'elle exporte. Il y a dix ans que les plumes d'acier étaient à peine connues. M. Faraday, qui avait devant lui tous les instruments nécessaires pour la fabrication des plumes d'acier, en fit faire quelques unes devant ses auditeurs.

Une opération qui est généralement ignorée, est celle qui consiste à dégraisser les plumes d'oie et à les rendre élastiques. On les mouille, on les expose à un feu ardent, puis on les passe entre des barres de fer qui les aplatissent; on leur rend ensuite leur élasticité et leur forme cylindrique en les passant à travers un fer ardent.

Bellini dans l'église des Invalides, qui est, au même titre que Saint-Roch, sous sa juridiction épiscopale, M. l'archevêque n'a pas voulu permettre à des voix de femmes de concourir à l'exécution de la musique religieuse qui devait y être chantée. C'était là son droit; et s'il est permis de blâmer, comme aussi d'approuver, l'usage qu'il en a fait, il n'appartient à qui que ce soit de contester le droit lui-même, et au gouvernement moins qu'à personne. C'est donc à tort qu'après s'être élevé contre les interdictions de M. l'archevêque, on blâme le gouvernement de les avoir souffertes; et nous avons lieu de nous étonner que, dans un pays qui demandait depuis si long temps la séparation du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, et qui l'a enfin obtenue, on songe sérieusement à reprocher à l'autorité civile d'avoir respecté les droits de la puissance ecclésiastique et de n'avoir pas fait invasion dans son domaine. Aujourd'hui, presque partout le clergé rend justice à cette politique sage et prudente qui a su limiter son zèle, mais qui a ménagé, défendu, garanti ses intérêts temporels.

— Le roi de Naples concentre dix mille hommes dans sa capitale.

— Il se confirme que M. de Bourmont, M. de Monthel et autres chefs du carlisme français, ont été empêchés par l'Autriche de se rendre à Tceplitz et à Kalisch. Les membres de l'ex-famille royale ont été invités à s'éloigner de Tceplitz pendant les conférences.

— M. de Chantelauze, l'un des ministres détenus à Ham, a presque tout-à-fait perdu ses facultés intellectuelles. Il a donné, dit-on, depuis quelque temps des signes non équivoques d'aliénation mentale. Sa folie consiste à croire à l'existence de poisons dans l'air. Ses collègues jouissent de la meilleure santé.

— On lit dans le *Spectateur de Dijon*, l'extrait suivant d'une lettre écrite de Beaune, le 1<sup>er</sup> octobre :

« La justice paraît enfin avoir découvert le nom du coupable et celui de la victime trouvée en lambeaux, le 30 août dernier, dans une mare de la commune de Sainte-Marie, près de Beaune. Voici les faits qui ont contribué à la mettre sur la voie :

« Le jour où l'on découvrit le cadavre mutilé, un habitant de la commune ayant rencontré le curé de Sainte-Marie qui allait faire un enterrement au village voisin, s'empressa de lui annoncer la découverte en l'invitant à venir voir les objets retirés de l'eau. « Non, répondit celui-ci, avec une émotion visible, c'est un spectacle trop hideux, je ne veux pas y aller. » En achevant ces mots, au lieu d'aller faire son enterrement, le curé revient sur ses pas, prend sa canne et disparaît. La servante dit aux voisins que M. le curé est allé à Villefranche (près de Lyon), chez ses parens, et qu'il reviendra dans quelques jours. Quinze jours, trois semaines se passent, et malgré le dire de la servante, le curé ne revient pas.

« Cette absence prolongée étonne, chacun se livre à des conjectures. On se rappelle qu'une dame, se disant nièce ou cousine, venait de temps à autre passer huit à dix jours chez M. le curé; le signalement de cette femme, nommée B....., modeste, demeurant à Lyon, où le curé avait été longtemps vicar, se rapproche assez de celui du cadavre trouvé en morceaux. Mais tout le village a vu cette femme, tout le village la plus ou moins connue, puisqu'elle accompagnait partout M. le curé; tout le village a vu également la figure du cadavre, et personne n'a dit la reconnaître. Il est vrai que les yeux de cette figure étaient saillans gonflés, presque sortis des orbites; la langue également tuméfiée pendait hors de la bouche; une partie de cheveux, surtout antérieurement, avait été arrachée; en un mot, la physionomie était profondément altérée; donc, il n'est pas étonnant que personne ne l'ait reconnue, ou n'ait osé dire la reconnaître.

« La justice, un peu tardivement informée de tous ces bruits, a fait descente sur les lieux; on a saisi deux malles contenant des hardes de femme et marquées de la lettre B.....; on a même, dit-on, trouvé un pantalon ensanglanté. La servante interrogée ne répond rien, ou peu de chose; elle s'est absentée quelques jours sur la fin d'août, et précisément pendant l'époque où le crime a pu être commis. La soi-disant nièce ou cousine de Lyon est venue voir le curé dans la dernière quinzaine d'août; le marguillier et la servante avouent l'avoir aperçue, mais elle n'a été vue d'aucun habitant du village, il ne paraît donc pas qu'elle soit sortie du presbytère.

« De toutes ces circonstances rapprochées, commentées, il résulte malheureusement que les charges les plus graves pèsent sur le curé de Sainte-Marie qui ne s'est évadé probablement que parce qu'il a cru que tout le monde allait reconnaître la femme qui avait souvent reçue chez lui et qui était connue de tout le village. On a écrit tout de suite à Lyon et à Villefranche; nous ne savons

quelle réponse a été faite au magistrat chargé de l'instruction de cette affaire; mais on ne dément aucun des faits mis en circulation, et il n'est que trop probable que le public a découvert l'auteur de cet horrible assassinat. On se rappelle que la seule partie qui manquait pour compléter l'ensemble du cadavre était la partie inférieure du tronc. Y avait-il une grossesse ou un empoisonnement dont on a voulu faire disparaître les traces? La rumeur publique désigne, comme complice, un autre curé des environs, qui était très lié avec le curé de Sainte-Marie; mais nous aimons à croire que ces bruits sont entièrement dénués de fondement, car il serait trop pénible de supposer que notre diocèse renfermât deux curés capables d'exécuter en commun un forfait aussi atroce.

Le *Courrier de Lyon* annonce que le 30 septembre, le curé de Sainte-Marie a été arrêté au moment où il montait dans la voiture de Genève, d'après un mandat décerné contre lui par M. le procureur du roi de Dijon.

— Nous lisons dans le *Journal de Francfort*, que l'empereur Nicolas vient de faire présent au roi de Prusse de cinquante cavaliers Tscherkesses (Circasiens.) Voilà de ces cadeaux qui peignent tout un régime politique. Le despote russe donne des hommes à ses amis, tout comme les rois d'Homère donnaient des moutons ou des bœufs.

— Le prince Puckler-Muskau a écrit le 29 juin de Sfar, dans la baie de Kabes, qu'il est entouré d'anciens édifices tombant de vétusté. Au pied de la montagne, commence le grand désert de Zara, le prince va le parcourir. Il est accompagné d'une forte escorte; pendant le jour, il fait sept à huit mille d'Allemagne, à l'ombre, par une chaleur de 30° de Réaumur. Après son retour par Tripoli, le prince compte se rendre à Malte; et là, il décidera s'il ira par l'Égypte et Bombay aux possessions anglaises de l'Indostan, ou bien s'il se dirigera par la Perse.

Enfin les homœopathes ont à peu près gagné leur procès. N'ayant pu obtenir l'autorisation d'établir des dispensaires publics ni d'ouvrir une clinique spéciale, ils ont pris le parti de faire venir à Paris leur vieux maître Hahnemann. Leur vœu au reste ont été puissamment secondés par la jeune Française à qui Hahnemann a donné son nom et légué sa fortune. Madame Hahnemann, née d'Hervilly, voulait bien épouser un allemand octogénaire et chef de secte, mais c'était à la condition qu'il la conduirait à Paris dont il ferait sa dernière patrie, lui qui a tant de fois changé de patrie. Cette jeune dame élève et amie de M. Ingres, l'un de nos grands peintres a habilement saisi l'instant où le nom d'Hahnemann occupait les feuillettes et résonnait à l'académie; c'est alors quelle a dit à l'illustre docteur : « Venez à Paris! c'est le pays de la célébrité autant que le mien; toutes les gloires s'y parfument et s'y consolident : cité d'hospitalité comme d'émulation, Paris a de l'enthousiasme pour tous les mérites, un empressement curieux pour toutes les individualités rares. Le parisien sait dignement rémunérer ce qu'il admire comme ce qui l'amuse : vous aurez à la fois son or et ses hommages.

Hahnemann s'est laissé conduire, et il a bien fait, Paris vaut bien Leipzig, et la rue Madame, voisine du Luxembourg, est plus saine et plus belle que la petite rue tortueuse qu'il habitait en Allemagne.

Hahnemann a trouvé à Paris des disciples fervens; et d'autres disciples, non moins zélés, sont aussitôt venus des provinces et de l'Angleterre. Déjà ce maître a présidé une séance publique aussi bruyante que les congrès provinciaux, et voici qu'on annonce une autre séance où l'on pourra voir commodément le vieux patriarche.

Mais voulant pratiquer à Paris, Hahnemann avait besoin d'en obtenir l'autorisation du ministère. Cette autorisation indispensable, M. Guizot l'a aussitôt et gracieusement accordée : le *Moniteur* d'hier en contenait la nouvelle.

On assure que Hahnemann est d'un accès assez difficile, et qu'il met un haut prix à ses conseils. Dix louis par consultation, assure-t-on, le satisfont à peine. C'est absolument, comme on le voit, la médecine des contraires. On ajoute aussi qu'on ne peut l'aborder sans être présenté par sa femme.

#### NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le *Journal de Paris* :

« Le gouvernement a reçu des nouvelles de Madrid jusqu'à la date du 27. Les choses étaient encore dans le même état que quatre jours auparavant. M. de Las Navas, loin de consentir aux propositions que lui avaient portées le général Quiroga et M. Chacon, les avait fait arrêter : les autres personnes qu'on lui avait successivement envoyées n'avaient pas eu plus de succès; mais, d'un autre côté, les

insurgés n'avançaient pas, et il paraît qu'ils n'avaient pas dépassé Manzanarès.

« Par un décret du 25, M. Mendizabal a été nommé président du conseil par interim, sur le refus du général Alava, qui est confirmé ministre d'état.

« Un autre décret du même jour annule celui du 3, et prononce une entière amnistie pour tous les faits relatifs à la formation et à l'action des juntas provinciales.

« Une dépêche télégraphique, en date de ce jour, annonce ce qui suit :

« Les urbains de Madrid vont reprendre leur service.

« L'armée du nord recevra un renfort de 10,000 hommes.

« Le général Palafox étant malade, le général Serano a pris, pendant son absence, le commandement en second de l'Aragon, où il a été reçu.

« Une seconde dépêche est ainsi conçue :

« Les gazettes de Madrid du 28 annoncent que le comte Almodovar est nommé ministre de la guerre, et M. Canéja, ministre de la justice par interim.

« Les juntas de Barcelone, Valence et Saragosse ont fait leur soumission.

« On dit que don Carlos est dans les environs d'Estella.

« On écrit de Madrid, le 28 :

Dans ce moment, l'Andalousie est le point qui inspire au gouvernement les inquiétudes les plus sérieuses, bien qu'il espère triompher des efforts du comte de Las Navas, qui dirige le mouvement dans cette province. Cependant plusieurs négociateurs, Quiroga, Chacon, Aguilar même, l'intime ami du comte, ont tour à tour échoué dans leur mission auprès du noble démagogue. Après plusieurs conférences très-animées, M. Aguilar a quitté le comte, rapportant à Madrid son ultimatum ainsi conçu :

« 1<sup>o</sup> Cortès constituantes; mesure pour la convocation suivant ce qui a été fait à Séville, ou par un décret de convocation, adopté sans faire mention du système de la constitution de l'année 1812,

« 2<sup>o</sup> Composer un ministère homogène, sans mélange d'éléments qui pourraient exciter des répugnances;

« 3<sup>o</sup> Eloigner du ministère les hommes qui, par leurs antécédens, excitent des sentimens de défiance;

« 4<sup>o</sup> Approuver ce qu'ont fait les juntas, en les conservant comme juntas d'armement et de défense jusqu'à l'extermination des factieux, mesure dont on tirerait un grand parti si l'on sait en user;

« 5<sup>o</sup> Conserver des forces militaires en corps compact qui occuperaient leurs positions d'Espenaperros, en se chargeant de l'instruction et du règlement du corps d'armée qui se forme en Andalousie; épurer le pays des factieux sans qu'aucun corps puisse se séparer jusqu'à la publication de la loi fondamentale, en étendant leur mission contre les factieux aux provinces de la Manche et aux montagnes de Tolède;

« 6<sup>o</sup> Abolir le décret faneste qui proscrit la nation dans ses juntas provinciales;

« 7<sup>o</sup> Rétener Torreno jusqu'à ce qu'il ait rendu compte de son administration au pays, parce que l'on a appris que des passeports lui avaient été délivrés, et qu'un vaisseau de guerre avait été mis à sa disposition pour passer en Italie.

« Quartier général de Val-de-Penas, 21 septembre 1835.

(Suivent les signatures.)

Nota. — Il est accordé quarante-huit heures pour répondre.

Ces propositions ont été repoussées et l'on a envoyé auprès du comte de Las Navas; On n'en connaît pas encore le résultat. Mais ce qui peut rassurer toutefois sur les conséquences du mouvement du comte, c'est qu'il n'avance pas; il paraît même, du moins c'est un bruit généralement répandu ici, que la junta centrale de l'Andalousie, composée de Jaen, Cordoue, Cadix, Grenade et Séville, a envoyé des rémontrances énergiques au comte pour lui enjoindre de retourner à Cordoue, n'approuvant pas les mesures qu'il avait adoptées de son autorité privée, sans se concerter avec les juntas.

Nous avons les journaux de Madrid, des 27; 28 et 29.

Dans la *Gazette de Madrid* du 28 se trouve le décret suivant :

*Décret royal.* — Ayant jugé à propos d'accepter la renonciation de don Miguel Ricardo de Alava aux fonctions de président du conseil des ministres, que je lui avais conférées, je nomme pour remplir ces fonctions par interim don J. Alvarez Mendizabal, ministres des finances. Vous l'aurez pour entendu.

Prado, 25 septembre 1835. Signé LA REINE.

Un supplément à la *Gazette de Madrid* du 28 septembre contient deux décrets royaux, dont l'un

nomme ministre de la guerre, le maréchal de camp comte d'Almodovar; l'autre nomme ministre de la justice, don Joaquim Diaz Caneja, sous-secrétaire de ce ministre, en remplacement de Garcia Herreros.

**Autre décret.** — Convaincue qu'une des obligations essentielles du trône et en même tems la plus agréable à mon cœur, prescrit d'adopter des mesures opportunes, pour calmer le mécontentement et consolider la paix et l'union, j'ai approuvé le système de gouvernement contenu dans l'exposition que vous m'avez présentée le 14 de ce mois, en qualité de secrétaire des finances, système qui impose virtuellement l'oubli absolu des dissidences politiques qui ont affligé la monarchie; mais considérant que l'élection et l'installation des députations provinciales créées par mon décret royal du 21 de ce mois, doivent avoir lieu sans retard, et par conséquent des doutes pourraient s'élever sur l'aptitude légale des personnes qui ont joué un rôle quelconque dans ces dissidences politiques, j'ai jugé à propos de faire une déclaration plus explicite de ma volonté, qui n'a d'autre objet que de couvrir d'un voile que personne ne puisse lever, des événements si malheureux, afin que ces événements ne puissent empêcher personne d'être membre des députations et d'aspirer aux autres fonctions de l'état. J'attends de la loyauté et de la générosité des Espagnols que cette manifestation spontanée, libre et sincère de mes intentions, les réunira comme une seule famille autour du trône de mon auguste fille, et leur communiquera avec l'esprit de concorde, la force nécessaire pour détruire les partisans de l'usurpation. J'ordonne donc ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Toutes les dispositions pénales du décret royal du 3 septembre courant sont abrogées, et l'on suspendra les procédures commencées en vertu de ce décret ou qui seraient commencées avant la réception du présent décret dans les provinces, sans que, sous aucun prétexte, ces procédures puissent être renouvelées.

Art. 2. J'accorde un oubli général et complet de tous les événements survenus depuis le premier moment des dissidences politiques; ils sont considérés comme non avenus et ne pourront par conséquent produire aucun effet à l'égard des personnes qui y auraient pris part.

Vous l'aurez peut entendre.

Au Prado, 25 septembre 1835. Signé, la Reine.

— Nous recevons la *Gazette de Madrid* du 29 :

« Les cortès sont convoquées pour le 16 novembre. »  
« Tout le monde pense qu'elles seront appelées à compléter les institutions d'après des principes libéraux. »

Voici, d'après une correspondance particulière, la liste exacte des membres du nouveau cabinet : MM. Mendizabal, président du conseil ad interim, ministre des finances; Alava, des affaires étrangères, ou croit pouvoir compter sur son acceptation; Caneja, de grâce et justice; Almodovar, de la guerre; Ulloa, de la marine; Herros, de l'intérieur.

## BELGIQUE.

### BRUXELLES, LE 7 OCTOBRE.

M. le comte de Latour-Maubourg, ministre de France, est arrivé à Bruxelles.

— On assure que l'arrêté pour l'organisation et l'établissement d'une école militaire de médecine, à Louvain, est déjà rédigé et sera soumis à la signature royale, dès que S. M. sera de retour. On ne demanderait les fonds aux chambres qu'après avoir mis l'entreprise en train. Le correspondant de Bruxelles de l'*Eclair* donne le budget suivant de cet établissement :

Un médecin principal, 1500 fr.; deux médecins de garnison, 2400; deux médecins de régiment, 1600; deux médecins de bataillon, 800; un pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, 1200; un pharmacien de 2<sup>e</sup> classe, 400; seize élèves rétribués à 1000 fr., 16,000; frais matériels, 26,100. — Total, 50,000 francs.

Ce correspondant se demande de quelle utilité sera cet établissement. N'avons-nous pas, dit-il, pour l'enseignement de la médecine, deux universités rétribuées par le budget, deux universités libres, deux écoles spéciales et pour les examens un jury général; des réglemens et statuts légaux pour l'admission au doctorat, au professorat et à l'exercice de l'art de guérir? Que faut-il de plus? La connaissance particulière de l'hygiène des camps, casernes et cantonnemens, des maladies plus répandues chez les militaires que dans les autres classes de citoyens, de leurs causes et de leurs remèdes. Sans doute, mais ce n'est là qu'un enseignement tout d'expérience qui s'acquiert par la fréquentation des hôpitaux militaires et l'étude de la vie de soldat, de ses habitudes et de ses besoins. Une fois la science médicale bien acquise,

son application à une spécialité n'est plus qu'une grosse lettre.

— Un polonais nommé Terleky, surveillant dans l'un des ateliers de la fabrique de la prison à Vilvorde, pour le compte d'un des sous-traitants, a failli être assommé, avant-hier, par un des détenus; ce dernier, armé d'un marteau, lui en a asséné plusieurs coups sur la tête. Les blessures sont d'une gravité telle, qu'elles nécessiteront probablement l'opération du trépan. La justice informe.

— Il y a quelques jours, les journaux annonçaient comme un prodige nouveau l'existence en Cornouaille (Angleterre) de machines à vapeur de la force de deux cents chevaux. Il ne sera peut-être pas inutile pour l'honneur de notre industrie de faire connaître que non-seulement la Belgique possède déjà depuis plusieurs années des machines à vapeur d'une force aussi considérable, mais qu'une autre de la force de trois cents chevaux vient d'être construite dans les ateliers de Mme. Degorge, à Hornu, pour compte de la Société charbonnière de *Sars Longchamps*, sous Houdeng; elle fonctionne depuis quelques semaines dans les beaux établissemens de cette société avec les plus brillans résultats. Employée à tirer les eaux des galeries souterraines à une profondeur de 400 mètres sur une étendue de plus de 700 hectares, la quantité d'eau élevée suffirait pour l'alimentation d'un canal, ou pour mettre en mouvement les roues d'une usine, si cette machine effrayante par sa puissance devait travailler seulement dix heures par jour; mais deux heures d'action suffisent pour tenir à sec tous les travaux de charbonnage. Elle attire l'attention de tous les connaisseurs et n'a pas de rivale sur le continent. (*Industriel du Hainaut.*)

— L'*Union* dit que notre armée s'appête à désavouer, par une démarche solennelle, les attaques dirigées dans un journal contre les officiers français.

— Le duc régnant de Saxe-Cobourg, quoiqu'attaché aux principes de la Sainte-Alliance, ne se rendra pas à Toplitz. On attribue cette absence au mariage projeté pour ses deux fils avec Dona Maria de Portugal et la princesse Victoria d'Angleterre.

— Plusieurs lettres de Bruxelles nous font pressumer que, depuis la scission formelle entre la France et l'Angleterre, le gouvernement belge se détache de la première alliance pour resserrer la seconde. Tant mieux! Notre indépendance court trop de hasard à s'unir trop intimement avec aucun des partis qui divisent la France. Les écoles légitimiste et républicaine y jurent encore frontières naturelles et nous ne pourrions rester les amis du juste milieu qu'en lui sacrifiant jusqu'aux derniers vestiges de notre constitution. Avec l'Angleterre nous n'avons rien à craindre de pareil. (*Eclair.*)

— On écrit de Gand, le 6 octobre :

« Depuis l'ouverture de l'année théâtrale, il s'est passé peu de jours que le spectacle n'ait été troublé par quelques individus qui sifflent tantôt tel acteur, tantôt telle actrice. Maintefois, des rixes s'en sont suivies. Dimanche dernier, des troubles ont eu lieu à la salle du spectacle et ont recommencé hier de plus belle. Deux individus, placés au parquet, sifflaient un acteur que la majorité applaudissait pour le venger des sifflets de mécontents. De là injures, des querelles et des provocations. Une foule de monde a suivi les tapageurs à la place d'armes, ou des scènes tumultueuses ont eu lieu. Après le spectacle, des groupes entourèrent les siffleurs et les huèrent. On a dû appeler la garde, pour mettre fin à ce désordre. »

— Les journaux de Bruxelles ont parlé d'une vive altercation qui aurait eu lieu au camp de Beverloo, entre deux généraux, l'un belge et l'autre français. Il s'agissait, à ce qu'il paraît, de commander de grandes manœuvres, commandement que le général Malherbe avait déferé au général français G. et que revendiqua hautement le général L. On assure que cette affaire a été arrangée entre ces deux généraux également estimés et dont l'honneur n'a nullement été compromis.

### LIEGE, LE 8 OCTOBRE.

Le gouvernement français a fait enfin publier quelques-unes des nouvelles qu'il a reçues de Madrid. Le comte de Las Navas avait refusé d'entendre les propositions du gouvernement, et avait fait arrêter Quiroga et Chacon, envoyés de M. de Mendizabal. Cependant les rebelles ne s'étaient point rapprochés de la capitale. Une correspondance particulière donne la teneur de l'*ultimatum* de Las Navas; comme il accordait quarante-huit heures au gouvernement pour répondre (v. Paris); cela expliquerait son inaction sur les bords du Manzanarès. La même correspondance porte que

les propositions de Las Navas avaient été repoussées.

Les nouvelles publiées par les soins du gouvernement français portent encore que trois juntes importantes, celles de Valence, de Saragosse et de Barcelonne, avaient fait leur soumission. Ces différens rapports vont jusqu'à la date du 28.

On a aussi reçu les n<sup>os</sup> du 28 et du 29 de la *Gazette de Madrid*. Ils contiennent des décrets de la reine relatifs à l'organisation du ministère, et enfin l'annonce de la convocation des cortès pour le 16 novembre prochain. (v. Paris.)

Les nouvelles du théâtre de la guerre dans le nord du pays sont sans intérêt.

Les journaux de l'opposition française soutiennent de nouveau depuis quelques jours que des divisions graves ont éclaté dans le sein du ministère de Louis-Philippe. D'autre part, les feuilles ministérielles opposent à ces rumeurs de formelles dénégations.

On assure que la convocation des chambres belges est fixée au 1<sup>er</sup> du mois de novembre.

La rentrée solennelle de la cour d'appel de Liège, aura lieu le 15 de ce mois, à 10 heures du matin.

On écrit au *Belge* ce qui suit d'Alost, le 4 octobre :

« Vous pouvez publier, sans crainte d'être démenti, que les commandes en indiennes ne discontinuent point d'être si importantes que les fabriques de cette ville ne peuvent y suffire. Tout ce qui se fabrique est à l'instant enlevé par les maisons de Liège, Bruxelles, Anvers, etc. »

— Nous avons reçu une brochure de M. Marlin, directeur de l'école de Namur, intitulée *Examen de la Méthode d'Enseignement ordinaire* et des améliorations dont elle est susceptible. Nous en rendrons compte.

— On lit ce qui suit dans le compte rendu de la séance du 6 de notre conseil de régence, publié par un journal de cette ville :

M. Delfosse donne lecture d'une note qui lui a été remise et par laquelle on appelle l'attention de l'administration sur la demande en extension de concession de la houillère de la Grande-Bacnure, demande dont l'objet est d'étendre les travaux d'exploitation sous une partie de la ville. Quelques mots d'explication sont prononcés par M. le bourgmestre, qui déclare, du reste, prendre en considération l'avis dont il s'agit.

L'école d'artillerie, dont il a été parlé hier dans ce journal, sera provisoirement divisée en deux classes : l'une pour le dessin et l'autre pour la chimie. Le cours de dessin se donnera à la Halle-des-Drapiers; le cours de chimie dans un local dépendant des bâtimens de l'ancien hospice de Saint-Abraham, rue Féronstrée. »

— M. Gulikers, professeur de 4<sup>e</sup> au collège municipal de Liège, vient d'être choisi par le conseil de régence comme directeur du pensionnat de cet établissement.

— Tous les journaux de Paris parlent avec toutes les formules de l'éloge d'un grand établissement d'instruction publique, fondé par un belge, M. le prince de Chimay, sous le nom de *Prytanée de Ménars*, près de Blois. C'est une chose fort rare qu'un grand seigneur, jouissant d'une grande fortune, se consacrant à élever une institution sur le plan le plus vaste et le mieux approprié aux besoins de notre tems et qui est calculé sur l'échelle la plus vaste, par la grandeur des bâtimens qui ressemblent à une résidence royale et par les moyens d'instruction et d'émulation. Aussi ce Prytanée, fondé sur des principes spéciaux et religieux attire beaucoup d'étrangers et spécialement des anglais. Le prince de Chimay a voulu créer un grand établissement utile à l'humanité sans le moindre calcul d'intérêt.

*Education spéciale*, tels sont les deux mots qui résument le système adopté au prytanée de Ménars, et tout le monde comprendra leur immense portée, puisqu'ils signifient en termes plus longs, éducation appropriée à chacun, suivant sa position, sa fortune, son intelligence.

Pour être fidèle à sa devise; *éducation spéciale*, le prytanée de Ménars est donc ouvert à toutes les positions, à toutes les fortunes, à toutes les intelligences. Le fils du laboureur et le fils du ministre y trouvent tous deux leur place, et chacun en sortira avec tout ce qu'il aura pu apprendre des choses qu'il lui sera utile de savoir.

### ACADEMIE ROYALE DE DESSIN.

L'exposition publique des productions des élèves aura lieu, dans les salles de l'établissement, à dater du dimanche onze jusqu'au dimanche dix-huit, de neuf heures du matin à une heure de relevée.

**VILLE DE LIÈGE. — FOIRES.**

Les bourgmestre et échevins, vu les lois des 16-24 août 1790, et 28 germinal an VI;  
Vu l'arrêté royal du 14 avril 1822;  
Vu le règlement organique de la régence et celui de la voirie;

Wantant pourvoir à quelques mesures de police nécessitées par les deux foires qui se tiennent en cette ville au mois de mai et de novembre de chaque année. Arrêtent:

1° Les deux foires dont il s'agit seront tenues sur le quai de la Batte, depuis le n° 1032 jusqu'à la caserne de cavalerie au pont Malin.

2° Sur le quai de la Batte, depuis la Goffe jusqu'en face de la rue des Foulons, seront établis les boutiques, barraques, carroussels et jeux divers.

Les chevaux se tiendront sur toute l'étendue des quais de la Batte et du pont Maghin; les vaches seront placées depuis la rue Hongrée jusqu'à l'hôtel d'Ansembourg; les autres espèces de bétail se tiendront dans le rivage de la barque de Maestricht.

3° Chaque foire durera huit jours consécutifs, et s'ouvrira chaque jour à huit heures du matin.

La première commencera le 2<sup>e</sup> lundi de mai; la seconde le deux du mois de novembre.

4° Les boutiques, barraques, carroussels et jeux ou divertissements non prohibés, seront tolérés pendant un mois, à partir du jour de l'ouverture de la foire.

5° Aucune construction ne pourra être établie sans l'autorisation préalable de l'administration, qui déterminera l'emplacement.

Les propriétaires des boutiques et barraques seront tenus au paiement d'une indemnité pour la réparation du pavage dans l'emplacement qu'il auront occupé.

Ils devront à cet effet consigner une somme d'argent proportionnée à l'étendue de leurs constructions et qui sera déterminée par le collège.

6° Les conducteurs devront rester constamment à la tête de leurs chevaux.

7° Les animaux jugés être malades ou malsains par les artistes vétérinaires de service devront être retirés immédiatement de la foire, nonobstant toutes autres dispositions à prendre en conformité des lois et règlements sur la matière.

8° Les officiers et agents de la police, la gendarmerie et les gardes pompiers sont chargés de surveiller l'exécution de cet arrêté.

Ils veilleront à la répression de tous jeux de hasard prohibés et expulseront du lieu de la foire les délinquants de cette espèce.

9° Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront passibles des peines mentionnées dans le règlement général sur la voirie.

10° Le présent arrêté sera immédiatement publié et affiché.

Des expéditions en seront adressées aux officiers de police, ainsi qu'à M. le commandant de la gendarmerie de cette ville et à l'artiste vétérinaire délégué.

A l'hôtel de ville, le 5 octobre 1835.

Le président du collège, Louis JAMME.  
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

**ETAT CIVIL DE LIÈGE, du 6 octobre.**

Naissances: 3 garçons, 4 filles.

Décès: 3 garçons, 2 filles, 3 hommes, 4 femmes, savoir: Denis Joseph Delhez, âgé de 70 ans, corbonnier, rue Chaussée des Prés, époux en 2<sup>e</sup> noc. de Catherine Boc. — Jacques Salmon, âgé de 28 ans, limeur, domicilié à Vottem, célibataire. — Charles Louis Vandemeersch, âgé de 21 ans, chasseur à la première compagnie du deuxième régiment, en garnison en cette ville, célibataire. — Marie Anne Lambertine Franquet, âgée de 74 ans, sans profession, rue Aimont, veuve de André Jaspard Velez. — Marie Marguerite Gilman, âgée de 71 ans, négociante, rue derrière St. Thomas, veuve de Marie Marguerite Cluson, âgée de 26 ans, journalière, rue Froidmont, épouse de François Joseph Boulanger. — Marie Lambertine Debœure, âgée de 19 ans, journalière, faubourg St.-Léonard.

Du 7 octobre. — Naissances, 4 garçons, 1 fille.

Décès: 1 garçon, 1 fille, 1 homme, 1 femme, savoir: Jean François Coulon, âgé de 75 ans, passementier rue des croisiers, veuf de Marie Agnès Thiry. — Marie Anne Paquot, âgée de 74 ans, cultivatrice, quai d'Avroir, veuve de Jean Pierre Fraikin.

**ANNONCES.**

**BODSON,**

COIFFEUR ET MARCHAND PARFUMEUR,

RUE DE LA RÉGENCE, N° 685 ET 686,

A l'honneur d'informer de son DÉPART pour PARIS. — QUARTIER indépendant à LOUER avec un côté de boutique.

Chez PÉRET, rue Ste. Ursule, on a reçu Morue du nord, Harengs, Anchois et Stocfiches nouveaux. 239

NOUVEAUX STOCKFICHES détremés à la manière de Bruxelles, ANCHOIS idem, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont.

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souverain Pont

F. HARDY a reçu HUITRES anglaises et ANCHOIS nouveaux

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

Un JEUNE HOMME instruit, qui voudrait se livrer à l'enseignement dans une position exceptionnelle et avantageuse, peut se présenter cette semaine au bureau du Courrier de la Meuse, où on lui donnera des renseignements ultérieurs. 340

**BELLE VENTE DE BOIS.**

JEUDI 15 OCTOBRE 1835, à une heure de relevée, au rivage de Ch.lier, le notaire BIAR VENDRA à la recette de l'ancien notaire DELVAUX, une grande quantité de BOIS savoir: gros chênes, lièges, venes poutres, balivaux, jantes, rais, planches de bois blanc, etc., etc. ARGENT COMPTANT. 348

**VENTE DE MARCHANDISES,**

POUR

**CESSATION DE COMMERCE.**

LE MARDI 13 OCTOBRE courant, à 2 heures précises de relevée, M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, plusieurs pièces de DRAPS découpés à mesures de pantalons, habits capottes et manteaux ainsi qu'une quantité de bordures de TAPIS-SERIE et autres MEUBLES. 331

A LOUER la belle MAISON de commerce n° 38 rue Vinave d'He, s'adresser au n° 33 Pont d'He; ou il y a un très beau quartier à LOUER,

CHAR A-BANCS-BROUCHETTE neuf à VENDRE, rue Basse-Sauvinière, n° 829. 329

**VENTE**

D'UNE

**BELLE ET GRANDE MAISON A ÉQUIPAGE,**

ET

**DE FORTES PORTIONS DE TERRAIN, ÉGALEMENT CONVENABLES POUR DIFFÉRENS GENRES DE CONSTRUCTION.**

Le JEUDI, 29 OCTOBRE 1835, à deux heures de l'après-dînée, le notaire SFRVAIS procédera, en son étude, à Liège, place derrière le Spectacle, à l'adjudication publique, de PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, situées en la même ville, faubourg St. Gilles, et ci-après indiquées:

1° L'hôtel, coté 395, actuellement occupé par M. Chazal, gouverneur militaire de la province, avec cour, jardin, et pelouse, ayant ensemble une longueur de 75 mètres 80 centimètres, sur une largeur de 29 mètres à la rue.

2° Un terrain d'une superficie de 996 mètres 38 centimètres, à une distance de 6 mètres, en aval de l'hôtel.

3° Un idem contigu au précédent, de 686 m. 74 c.

4° Une idem, contenant 948 m. 78 c, tracé en amont et à un espace de 6 mètres de l'habitation ci-dessus.

5° Et, à l'ouest de celui-ci, un quatrième terrain, d'une superficie de 873 m. 66 c.

La vente de cette dernière portion comprendra les écuries, remises et autres bâtiments qui s'y trouvent.

Chaque portion de terrain présente, sur la voirie, une largeur de 15 à 16 mètres.

La surface totale des propriétés, dont il s'agit, est de 5,550 mètres 06 c.

L'on procédera d'abord par le détail, sauf à réunir ensuite, s'il y a lieu.

Il ne sera fait aucune réserve, établissant la faculté de sur-rendre, dans un temps donné, après une première adjudication.

Les titres et un plan géométrique sont déposés en l'étude du notaire, chargé des opérations de la vente. 351

**VENTE CONSIDÉRABLE**

DE

**BOIS BLANCS ET CHENES, A VYLE ET THAROUL,**

PRÈS DE HUY.

LUNDI 26 OCTOBRE 1835, aux 10 heures du matin, M. le marquis de Radigue Decheneyère, rentier propriétaire à Vyle et Tharoul, fera VENDRE au pied des arbres, à la recette de M<sup>e</sup> DELVIGNE, notaire à Namur.

1° 3 à 400 BOIS BLANCS, de la plus belle élévation et dont une grande partie ont de cinq à dix pieds de pourtour; ces arbres croissent dans les prairies vis-à-vis du château.

2° 300 très beaux CHENES d'une belle élévation, croissant dans le grand bois de Tharoul. 350

**VENTE**

DE

**15 VERGES DE TERRES SITUÉES A FLÉMALLE.**

En l'étude de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Liège, il sera VENDU aux enchères publiques, le 13 octobre 1835, à 2 heures.

1° Une PIÈCE de TERRE labourable, contenant 15 verges grandes, située en lieu dit Bois de Mont, commune de Flémalle Grande, exploitée par Henri Lemaye.

2° Et une RENTE d'un muid épeautre, due par Lemaye et Nilis, en vertu d'un bail à rente reconnue par titre nouvel. 285

**VENTE**

POUR

**SORTIR DE L'INDIVISION.**

LE LUNDI 12 OCTOBRE courant, à 3 heures de l'après-dînée, au domicile de M. Gilles Joseph Dujardin, boulanger à Herstal, le notaire COURARD, dudit lieu, exposera en VENTE PUBLIQUE, en deux lots, et dernier enchérisseur:

1° Une belle et solide MAISON, propre à tout commerce, portant le n° 140, avec un bâtiment assez vaste par derrière et jardin à la suite, contenant 5 perches 40 aunes environ, situés faubourg St.-Léonard, à Liège, joignant à Lambert Boy et à Nicolas Namotte.

Et 2° Un vignoble, avec une pièce de terre au-dessus, formant un seul ensemble, situé en Morinvaux, audit Liège, mesurant 13 perches 8 aunes, tenant aux sieurs Guillaume Lovinsoffe et à Doflin.

Les titres de propriétés et conditions de la vente sont à voir en l'étude du notaire susdit. 327

**LIBRAIRIE DE J. A. LATOUR, A LIÈGE.**

NOMENCLATURE ALPHABÉTIQUE DES VILLES, BOURGS, VILLAGES, HAMEAUX et MAISONS ISOLÉES de la province de Liège; avec l'indication du ressort dont dépend chaque localité, tant sous le rapport judiciaire et hypothécaire, que sous celui administratif; suivie de notices sommaires sur les RIVIÈRES, les RUISSEAUX et les ROUTES dans la province; par L. J. DESPA, chef de division au gouvernement provincial. Un vol. in-8° de 142 pages 1 fr. 80. 324

UNE SERVANTE peut se présenter, faubourg St.-Gilles n° 276.

**BOURSES.**

PARIS, LE 6 OCTOBRE.

FONDS PUBLICS.	COURS précédent.	COURS du jour.
Cinq pour cent, comptant. . . . .	108 30	108 50
"    fin courant. . . . .	108 40	108 55
Trois pour cent, comptant. . . . .	81 55	81 80
"    fin courant. . . . .	81 65	81 95
Naples. Cert. Falc. compt. . . . .	98 95	99 05
"    fin courant. . . . .	99 20	99 30
Espagne. Empr. royal, compt. . . . .	31 3/4	33 1/2
"    fin cour. . . . .	00 00	00 00
Rente perp. 5 p. c. compt. . . . .	32 1/2	33 0/0
"    fin cour. . . . .	00 0/0	00 0/0
"    3 p. c. compt. . . . .	20 1/4	21 0/0
"    fin cour. . . . .	00 0/0	00 0/0
Cortès, compt. . . . .	00 0/0	33 1/4
"    fin cour. . . . .	00 0/0	00 0/0
Coupons cortès. . . . .	18 0/0	19 0/0
Dette différée. . . . .	14 0/0	14 1/8
Emprunt Guebhard. . . . .	41 0/0	41 7/8
Rome. Rs. 5 p. c. compt. . . . .	103 0/0	103 0/0
"    fin courant. . . . .	000 0/0	000 0/0
Belgique. Empr. 1831, compt. . . . .	101 1/4	101 1/4
"    fin cour. . . . .	00 0/0	000 0/0
Banque de Belgique. . . . .	111 0/0	110 1/2

LONDRES, LE 5 OCTOBRE.

3 p. c. consolidés. . . . .	91 1/8	Escompte. . . . .	00 0/0
Belg. em 1832 C. D. . . . .	101 1/2	Différées. . . . .	00 0/0
Holl. dette active. . . . .	54 1/4	Passives. . . . .	00 0/0
Id. 5 p. c. . . . .	000 0/0	Russie. . . . .	107 0/0
Portugal 5 p. c. . . . .	88 1/2	Bresil emp. 1824. . . . .	85 1/4
Id. 3 p. c. . . . .	00 0/0	Mexicains, 5 p. c. . . . .	00 0/0
Espagne cortès. . . . .	43 1/2	Colomb. . . . .	00 0/0

AMSTERDAM, LE 6 OCTOBRE.

Dette active. . . . .	54 5/8	Rente franç. e. . . . .	81 9/16
"    différée. . . . .	0 0/00	Métalliques. . . . .	99 5/8
Billet de chance. . . . .	24 9/16	Russie, H. et C. . . . .	104 0/0
Syndic. d'amor. . . . .	94 9/16	Esp. rente perp. . . . .	00 0/0
"    3 1/2. . . . .	79 3/8	Naples falconnet. . . . .	00 0/0
Soc. de comm. . . . .	114 5/8	Bresiliens. . . . .	86 3/4

ANVERS, LE 7 OCTOBRE.

CHANGES.

	COURTS JOURS	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam. . . . .	112 0/0 perte P		
Rotterdam. . . . .	58 0/0 perte		
Paris p <sup>r</sup> fr. 100. . . . .	fl. 47 3/8	P fl. 47	A 46 7/8
Lond. p <sup>r</sup> Est. . . . .	fl. 12 15 A	fl. 12 07 1/2 P	
Hamb. p <sup>r</sup> 40 MB . . . . .	35 5/16	P 35 1/8	35 0/00
Bruxelles. . . . .	114 0/0 p.		
Gand. . . . .	114 0/0 p.		

FONDS PUBLICS.

VILLE	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
D'ANVERS.			fl. 500	151	P
Dette act.	5	104 3/4	A	E. à L. 1824	86 1/8
"    différ.	43		A	ESPAGNE. 5	
BELGIQUE.			B. Guebh. 5	31	
Emp. 48 m.	5	104	A	R. P. à Am 5	323 1/4 à 333 3/4
A. B. 1835.			A	Emp. 1834.	44 à 42 3/4
Ac de la B.				Dette diff.	14 1/2
HOLLANDE.	2 1/2			Cortès à P.	31 1/2 à 31 1/8
Dette act.	4 1/2			"    à L.	31 1/2 à 31 1/8
Rte remb.	2 1/2	88 1/4	A et 99	dito Coup	
AUTRICHE.				NAPLES.	
Métalliq.	5	102 3/4	P	Cert. Falc. 5	91 3/4
Lots fl. 400.		254	A	ÉTAT-ROM.	
"    fl. 250.	4	418	P	Levée 1832 5	101 0/0
"    fl. 500.	4	702	P	à An. 1834 5	97 1/4
POLOGNE.					
Lots fl. 300.		122 0/0	P		

BRUXELLES, LE 7 OCTOBRE.

Em. R. fin ct. . . . .	400 3/4	A 7/8	P	Naples. . . . .	91 1/8
"    pri. 1 moi. . . . .	101 1/4	dt 1	P	Rome. . . . .	101 0/0
Dette active. . . . .	53 1/2	P		Bres. Rothsc. . . . .	85 3/4
E. de 1832. . . . .	98 3/4			E. Ardo. 1835. . . . .	43 1/2
Act. Soc. Gén. . . . .	817 1/2	A		Empr. Guebh. . . . .	32 3/8
S. de c. de cv. . . . .	140 139 1/2	P		P. à Amst. . . . .	32 5/8 1/4
Banq. de Belg. . . . .	409 3/4	A 110	P	Fin cour. . . . .	32 5/8 1/4
S. du c. de S. O. . . . .	111 0/0			D. différée. . . . .	44 3/4
S. Hauts Four. . . . .	113 1/4	A		Cortès à Par. . . . .	00 0/0 0/0
Banq. fonc. . . . .	96 1/2	A		"    à Londr. . . . .	31 3/4 31 1/4
S. du Cha. Flenu. . . . .	111 1/2			Coup. Cortès. . . . .	00 0/0
Gal.-Rus. ad. Br. . . . .	00 0/0				
Dette act. Holl. . . . .	54 0/0			CHANGES.	
Syndi. d'amort. . . . .	00 0/0			Amsterdam. . . . .	0/0 0/0
Lois. av. coup. . . . .	99 0/0	P		Londres ct. . . . .	00 00 0/0
"    inscript. . . . .	102 3/4	A		"    2 mois. . . . .	00 00 0/0
Métalliques. . . . .	102 3/4	A		Paris. . . . .	0/0 av.

VIENNE, LE 28 SEPTEMBRE.

Métalliques, 102 1/4 00. — Actions de la banque 1340.

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.